

OBJET: ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL

Préambule : remise du titre honoraire des fonctions de bourgmestre à Marcel Neven.

Conformément à l'article L1122-12 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du conseil communal qui se tiendra à la salle des Mariages de l'hôtel de ville de Visé le **lundi 3 février 2020 à 20.32h.**

SÉANCE PUBLIQUE:

1. Finances – Finances – Crédits urgents – Acceptation.
2. Finances – Adoption d'un règlement sur le recouvrement des taxes suite aux modifications légales fédérales.
3. Finances – Convention avec l'asbl Maison de la Laïcité pour le comblement du déficit budgétaire.
4. Intercommunales – AG ordinaire de Neomansio – Position sur la destinée de nos dépouilles corporelles.
5. Personnel – Cadre du personnel ouvrier – Modification (un brigadier en plus).
6. Immobilier – Parking Albert Ier – Acquisition par rétrocession pour cause d'utilité publique.
7. Immobilier – Conventions avec l'ONE et le comité de la consultation pour enfants pour les bâtiments de Cheratte Haut et Bas.
8. Immobilier – Centre culturel – Convention avec l'asbl Zéphyr pour l'occupation de locaux.
9. Logement – Déclaration de politique du logement pour la mandature.
10. CCATM – Quart communal – Changement d'un délégué.
11. Propositions étrangères à l'ordre du jour, inscrites à la demande des conseillers communaux (L1122-24 al.3 du CDLD) – Délai de 5 jours francs + note explicative. Questions écrites (5 jours francs) et questions orales d'actualités (L1122-10 §3 du CDLD et 59 à 63 du ROI).
12. Procès-verbal de la séance publique du 16 décembre 2019 – Adoption.

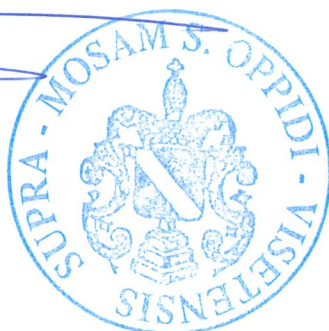
SEANCE A HUIS CLOS:

1. Personnel enseignant communal – Désignation d'intérimaires – Ratification.
2. Personnel enseignant communal – Prises en charge.
3. Commerce – Désignation des membres de la commission consultative du commerce (CCC).
4. Justice – Autorisation d'ester – Dommage contractuel aux serres de Lanaye.
5. Propositions étrangères à l'ordre du jour, inscrites à la demande des conseillers communaux (L1122-24 al.3 du CDLD) – Délai de 5 jours francs + note explicative. Questions écrites (5 jours francs) et questions orales d'actualités (L1122-10 §3 du CDLD et 59 à 63 du ROI).
6. Procès-verbal de la séance à huis clos du 16 décembre 2019 – Adoption.

PAR LE COLLÈGE;
LE COLLÈGE COMMUNAL

Le DG (secrétaire communal)

Ch. HAVARD



La bourgmestre

V. DESSART